

L'angoisse des personnels territoriaux à l'heure de la fusion des régions

Article exclusif

réservé aux abonnés Voir l'offre Digital

Votre crédit de bienvenue en cours : 20 articles

Publié le 01/06/2015 à 07:36

Réforme territoriale - Midi-Pyrénées/Languedoc-Roussillon



L'hôtel de Région Midi-Pyrénées, à Toulouse./ Photo DDM

Les milliers d'agents territoriaux des deux régions déplorent l'absence d'informations sur leur devenir professionnel dans le cadre de la fusion. Des incertitudes qui créent un «réel malaise». Ils demandent aux élus des éclaircissements.

«Je dois signer un acte pour l'achat d'une maison. vous pensez que je peux m'engager ?». Ce genre de question n'étonne plus René Jeanjean. Le secrétaire général adjoint de l'Unsa de la région Languedoc-Roussillon mesure, au quotidien, l'inquiétude exprimée par les agents territoriaux à l'heure de la fusion des deux régions. A Montpellier, comme à Toulouse, cette crainte est notamment liée à la question, ultrasensible, de la mobilité. C'est moins la contrainte d'un exil professionnel vers Toulouse, ou, à l'inverse, vers Montpellier, qui inquiète les agents. Il n'y a en effet aucune clause spécifique dans leurs contrats, et les deux patrons des exécutifs régionaux, Damien Alary et Martin Malvy, ont assuré qu'il n'y aurait pas de mutations forcées. C'est plutôt l'absence d'information sur la mutualisation des services, souvent en double dans les deux régions, leurs localisations futures, les incertitudes sur les missions des personnels qui renforcent un sentiment de malaise.

L'impression de ne plus rien maîtriser

«Nous ne sommes pas à l'abri d'une mobilité fonctionnelle, explique René Jeanjean. Si, dans le cadre d'un

transfert ou d'une mutualisation de services, des postes sont supprimés, que va-t-on proposer aux agents qui les occupaient ? Quels accompagnements seront mis en œuvre, quelles formations», s'inquiète-t-il.

Ces incertitudes alimentent un climat anxieux. «Quels impacts va avoir la réorganisation des services déconcentrés de l'Etat sur la localisation des agents territoriaux», se demande Didier Praneuf, secrétaire général de la CGT à la région Midi-Pyrénées. Et que penser de la récente décision du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT) ? Le 27 mai, il s'est majoritairement prononcé en faveur de deux projets de décrets précisant les modalités d'attribution d'une indemnité de mobilité aux agents territoriaux qui changeront d'employeur territorial dans le cadre d'une réorganisation. «Pourquoi prendre cette décision si elle ne doit pas servir» s'interroge, troublé, un agent.

«On navigue dans le flou. Nous n'avons pas d'informations. L'avenir est opaque» regrette Anne Chaubet, de la CGT. Ce même sentiment de ne pas maîtriser l'avenir, à six mois des élections, est partagé par Alain Millone, secrétaire général de la CFDT. «Les déclarations des politiques sont parfois contradictoires. Un jour, on apprend par la presse que le futur conseil régional siègera à Montpellier. Le lendemain, on nous explique que ce n'est pas tout à fait exact. Les agents du siège finissent pas ne plus rien comprendre. » assure le responsable du syndicat leader en Midi-Pyrénées, selon qui le dialogue au niveau des directeurs généraux des services des deux régions ne se déroule pas sous les meilleurs auspices.

Le malaise est davantage perceptible en Languedoc-Roussillon. A Montpellier, de nombreux agents restent persuadés que la région Midi-Pyrénées sera privilégiée dans le cadre de la fusion. «Toulouse sera capitale régionale, c'est plié. D'ailleurs, j'ai discuté avec des collègues fonctionnaires d'Etat qui travaillent au niveau régional. Sur les 2 000 que compte le Languedoc, 20 % pourraient migrer vers Toulouse», affirme un fonctionnaire territorial. Du coup, en réaction, accueillir le futur conseil régional prendrait presque des allures de croisade. Question d'équilibre territorial. Alors, on se met à éplucher la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la république) qui se propose de clarifier le rôle de chaque échelon territorial. Cette loi, qui sera définitivement adoptée par l'Assemblée nationale au début de l'été, n'interdit-elle pas de regrouper dans une même aire urbaine le chef-lieu, l'hôtel de région et le lieu de la majorité des réunions du conseil, à moins d'obtenir plus des trois cinquièmes des votes de la future assemblée. Certains en viendraient même à calculer la répartition des voix des 158 futurs conseillers régionaux.

Sous l'inquiétude, cependant, percent parfois d'autres discours. «Les choses devraient progressivement se décanter. Comment imaginer qu'en pleine campagne électorale, les candidats, notamment de gauche, aillent à l'encontre de la volonté de 6 700 agents territoriaux (*) et de leurs familles» s'étonne Alain Hugues, secrétaire général de la CGT en Languedoc-Roussillon. Il ne conteste pas la réforme, mais la juge précipitée : «On l'aurait anticipée, on aurait moins de problèmes». Et peut-être moins de doutes. «Damien Alary et Martin Malvy se sont engagés à harmoniser, par le haut, les différences de traitement et de primes entre les deux régions. Mais comment les financer en ces temps de restrictions budgétaires», se demande un cadre toulousain, sceptique quant aux économies annoncées dans le cadre de la fusion.

A Montpellier, comme à Toulouse, chacun est convaincu qu'on ne construit pas la réussite d'une réforme contre les personnels. «On n'est pas une variable d'ajustement», affirme l'un d'entre-eux, A quelques mois de l'échéance des régionales, ils aimeraient bien que leur horizon professionnel s'éclaircisse un peu.

(*) Ce chiffre comprend les agents régionaux des lycées (ARL) répartis dans les lycées des régions, et les agents régionaux (AR) dans les deux sièges.

Serge Bardy

RÉFORME TERRITORIALE

-
-

A LIRE AUSSI

